

# Concertation des Halles

## Réunion interassociative

N° 4 - 25/09/06

**Lieu :** UL CGT des 1<sup>er</sup> /2<sup>ème</sup> (11 rue Léopold Bellan)

**Présents :** Robert Allezaud (Attac Paris Centre), Thierry Baudouin (Institut français d'urbanisme, Atelier des Halles), Bernard Blot (Amicale des locataires du 118 rue Rambuteau), Elisabeth Bourguinat (Accomplir, Bachiques Bouzouks), Diven Casarini (Union locale CGT 1<sup>er</sup> -2<sup>ème</sup>), Jacques Chavonnet (Association de défense des riverains Châtelet Les Halles), A. Chemali (Collectif Beaubourg Les Halles), Michèle Collin (Institut français d'urbanisme, Atelier des Halles), Guy Deproit (Les Jardiniers du 4<sup>ème</sup> et FSL), Dominique Goy-Blanquet (Conseil de quartier des Halles, 1<sup>er</sup>), Paul Gros (Union locale CFE-CGC, 6<sup>ème</sup> arrondissement), André Laborde (GIE du Forum des Halles), Gaël Lapeyronnie (Conseil de Quartier Saint-Merri), Alberte Leclercq (Attac Paris Centre), Alexandre Mahfouz (Collectif Beaubourg les Halles), Jean-Pierre Martin (Conseil syndical des 5-7 rue des Innocents), Raoul Pastrana (Atelier local d'urbanisme du 3<sup>ème</sup>), Fabrice Pault (Tam-Tam, 13<sup>ème</sup>), Gilles Pourbaix (Accomplir), Isabelle Thomas-Le-Doré (Vivre le Marais, 3<sup>ème</sup>).

**Excusé :** Thierry Le Roy.

**Responsabilités :** président de séance (Robert Allezaud), rédactrice (Elisabeth Bourguinat), organisateur (Atelier des Halles).

### Points abordés :

- 1) **Compte-rendu du bureau de la concertation, notamment sur l'intensification de la concertation**
- 2) **Proposition d'une déclaration commune pour protester contre l'ordre du jour de la réunion de programmation du 27/09 et l'insuffisance des documents préparatoires**
- 3) **Calendrier du projet**
- 4) **Appel à candidature pour le nouveau bâtiment**
- 5) **Le point sur les groupes de consultation d'usagers**
- 6) **Le point sur le local de la concertation et la salle d'exposition sur le projet des Halles**
- 7) **Partage des points de vue sur la programmation des équipements culturels et jeunesse pour préparer la réunion du 27/09**
- 8) **Prochaine réunion**

\*

*Observation préliminaire :* Paul Gros note que le terme d'« interassociatif » n'est pas forcément approprié. Lui-même, par exemple, ne représente pas une association. Plusieurs personnes interviennent pour souligner que des syndicats sont également présents, ainsi que des conseils de quartier, qui n'ont pas non plus le statut d'association. Il est également rappelé que ce groupe n'a pas d'existence formelle, que ce qui compte c'est le préfixe « d'inter »

(inter-associatif), et qu'à terme ce groupe a vocation à devenir une « coordination » entre tous les acteurs de la concertation, quel que soit leur statut.

\*

### **1) Compte-rendu du bureau de la concertation, notamment sur l'intensification de la concertation**

Dominique Goy-Blanquet résume ce qui s'est dit lors de la réunion de bureau du CPC du 21/09/06 :

- les représentants des associations ont présenté des critiques sur le dispositif de concertation, auxquelles elle s'est associée ;
- ils ont renouvelé leurs demandes d'avoir communication de l'étude des scénarios d'accès et de l'étude de flux : la RATP et le STIF s'y sont opposés absolument, car ils veulent au préalable étudier des scénarios viables techniquement et financièrement, et nous communiquer « un dossier bien ficelé » : le problème est que nous souhaitons nous concerter plutôt sur des dossiers encore ouverts que sur des dossiers « bien ficelés »... Toujours est-il qu'ils ne souhaitent en aucun cas communiquer ces études avant le 8/11, date du début des négociations entre partenaires ;
- le garant a souligné la nécessité d'intensifier la concertation avant le lancement du concours du futur bâtiment, en indiquant que s'il n'était pas possible de tenir le délai actuellement prévu même en intensifiant la concertation, il faudrait alors repousser la date de lancement du concours. A noter sur ce point que les représentants de la RATP et du STIF estiment que le calendrier prévu est trop serré. La représentante d'Espace Expansion n'a rien dit sur ce point, mais on croit savoir par ailleurs qu'elle souhaite que le délai soit tenu.

Michèle Collin souligne que dans le compte rendu que Pierre Grenet, représentant de Parole des Halles, a fait de son côté, il a indiqué qu'il avait protesté contre l'ordre du jour prévu pour la réunion du 27/09, l'insuffisance des documents envoyés, le fait que la charte de la concertation n'est pas respectée. Elle note la convergence avec les positions de notre groupe interassociatif.

Elisabeth Bourguinat croit savoir qu'il a été question de reporter la date du concours d'au moins un mois : Julien Pauchet a fait valoir au cours de la réunion de bureau qu'il n'y avait pas un délai suffisant entre la négociation des partenaires sur les scénarios d'accès et le lancement du concours pour concerter le cahier des charges. Pierre Grenet a souligné de son côté qu'il serait inadmissible de commencer à élaborer le cahier des charges avant le dépouillement des résultats de la consultation des usagers (qui devrait se terminer début décembre). Dominique Goy-Blanquet précise que le garant a insisté sur la nécessité que le cahier des charges fasse consensus avant le lancement du concours.

Elisabeth Bourguinat demande si un calendrier précis de réunions de travail a été fixé par le bureau du CPC. Dominique Goy-Blanquet indique qu'aucune date précise n'a été donnée à part la date de la prochaine réunion plénière du CPC (le 6 octobre) et la date de la réunion des partenaires, le 8 novembre. Gilles Pourbaix observe que dans ce cas, le bureau ne fait pas son travail : l'élaboration du calendrier est sa tâche principale. Michelle indique que d'après le compte rendu de Pierre Grenet, la conclusion concernant le calendrier a été de demander à Jean-Pierre Caffet et à la DU de faire des propositions d'intensification de la concertation.

Elisabeth Bourguinat indique que Julien Pauchet a suggéré de fixer le principe d'une réunion de travail tous les jeudis soir jusqu'à décembre, pour essayer de tenir le délai actuel prévu tout en menant la concertation. Pour Dominique Goy-Blanquet, il ne faut pas essayer de tenir l'intenable : il vaudrait mieux demander le report du concours. Elisabeth Bourguinat rappelle la mise en garde du garant : si nous obtenons le report sans obtenir en même temps l'intensification de la concertation, cela ne servira à rien ; il faut donc nous battre sur les deux fronts en même temps.

Le bureau du CPC ne semble pas avoir arrêté la date de sa prochaine réunion.

## **2) Proposition d'une déclaration commune pour protester contre l'ordre du jour de la réunion de programmation du 27/09 et l'insuffisance des documents préparatoires**

Robert Allezaud présente une proposition de texte, destinée à être adressée à nos différents interlocuteurs par mail le 26-09 et à être lue à l'ouverture de la réunion du 27-09.

Dominique Goy-Blanquet souhaite qu'une fois lue cette déclaration, on puisse passer à la discussion sur le fond, et non consacrer encore une heure à discuter des insuffisances de la concertation.

Pour Fabrice Piau, une telle déclaration ne doit pas être « de principe » mais doit déboucher sur une proposition concrète, notamment d'amendement de l'ordre du jour : pourquoi ne pas demander la présentation des objectifs généraux du projet ? Elisabeth Bourguinat observe que la réunion sera présidée par Christophe Girard, qui sera sans doute dans l'incapacité de faire cette présentation.

Jean-Pierre Martin suggère de demander le report de la réunion. Dominique Goy-Blanquet y est opposée : cette réunion a été apparemment très difficile à monter, il faut faire en sorte qu'elle soit aussi utile que possible.

Après une discussion phrase par phrase, le texte finalement adopté est le suivant :

### **Déclaration d'organisations participant à la concertation sur les Halles au sujet d'une programmation sacrifiée**

Réunis le 25 septembre 2006 à l'Union locale de la CGT du 1<sup>er</sup> - 2<sup>ème</sup>, des membres d'associations, de syndicats, de conseils de quartiers, d'un groupe d'intérêt économique et d'un collectif de commerçants participant à la concertation des Halles ont pris connaissance des documents diffusés par la Direction de l'urbanisme pour préparer la réunion de travail du 27 septembre 2006 consacrée au thème de la programmation des équipements culturels et pour la jeunesse. Ils tiennent à dénoncer les éléments suivants :

1. Il n'y a pas d'ordre du jour et celui qui se dégage des documents envoyés n'a pas été concerté.
2. Le débat de fond sur la programmation générale de l'ensemble paraît, une fois de plus, évacué au profit de la présentation d'équipements spécifiques, comme ce fut déjà le cas en avril et juin 2006.
3. Il n'y a pas de document général présentant les études réalisées, les enjeux, les argumentaires concernant ces équipements.
4. Les fiches décrivant les équipements sont indigentes.
5. Il n'y a pas d'inventaire des locaux libres ou libérables sur le périmètre du projet (Forum et bâti environnant).

En conséquence, nous renouvelons notre demande que dès la prochaine réunion, et conformément aux dispositions qui ont été adoptées pour la concertation des Halles, l'ensemble des documents permettant une véritable concertation soient transmis aux participants avant les réunions.

En ce qui concerne la réunion du 27 septembre 2006, nous demandons que soient portés à l'ordre du jour les points suivants :

- présentation générale du projet culturel et jeunesse de la Ville sur l'ensemble du périmètre du projet,
- inventaire des locaux libres ou libérables sur l'ensemble du périmètre du projet (Forum et bâti environnant).

Michèle Collin est volontaire pour lire cette déclaration en début de séance.

Il est convenu

- qu'Elisabeth Bourguinat l'envoie à tous les participants le 26/09 au matin,
- que sauf contrordre avant midi, tous les présents à cette réunion sont considérés comme signataires,
- et qu'à midi cette déclaration sera adressée à Bertrand Delanoë, Jean-Pierre Caffet, Christophe Girard, Catherine Barbé, Thierry Le Roy ainsi qu'à la presse (Parisien, JDD, Métro, 20 Minutes).

### **3) Appel à candidature pour le nouveau bâtiment**

Au cours de l'entretien qu'elle a accordé à Accomplir le 21/09, Dominique Alba, directrice générale du Pavillon de l'Arsenal et architecte, a expliqué que l'AAPC (Avis d'Appel Pour la Candidature) qui va être publié dans quelques jours ne fera que quelques lignes. Il indiquera qu'un concours va être lancé, en donnant très succinctement quelques idées sur le nombre de mètres carrés à construire, sur le programme, sur les questions de sécurité à prendre en compte, sur le fait que la lumière doit continuer à descendre au fond du cratère, sur les objectifs de développement durable. Les candidats seront invités à constituer des équipes.

Elisabeth Bourguinat précise que lors de la réunion de bureau, il a été indiqué que les surfaces à construire dans le cadre de ce concours seraient comprises entre 11 000 et 15 000 m<sup>2</sup> au total (équipements et commerces) : l'hypothèse qui a été parfois avancée de 13 000 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales supplémentaires ne tient donc pas.

Gilles Pourbaix note que le cahier des charges du futur bâtiment sera beaucoup plus ouvert que ce que prévoyait Mangin : celui-ci a semble-t-il cherché à imposer sa vision architecturale d'un bâtiment carré à travers la rédaction du cahier des charges. Le plus étonnant et inquiétant est que cette position a été relayée par Jean-Pierre Caffet lors de l'entretien qu'il a accordé à Accomplir le 13/09. Elisabeth Bourguinat indique que le Maire de Paris va sans doute donner plus de précisions sur le caractère très ouvert du concours le 27/09.

Jean-Pierre Martin estime que nous devrions saisir cette occasion pour remettre en cause le fait que le futur bâtiment occupe un tel espace et en particulier masque la perspective sur Saint-Eustache qu'on a depuis la place des Innocents : pourquoi ne pas adopter pour le futur bâtiment la même emprise que les pavillons actuels, en forme de « L » ? Gilles Pourbaix indique que d'après Dominique Alba, il ne sera plus forcément question des deux parallélépipèdes prévus par Mangin : il pourra y avoir plusieurs bâtiments distincts, de forme tout à fait libre. Il est donc possible que la perspective en question ne soit plus masquée.

Robert Allezaud souligne que le jury comprendra 5 architectes de renommée internationale : il s'agit cette fois d'un concours international et non d'un appel d'offre européen comme dans le cadre du marché d'étude de définition en première phase du projet.

#### **4) Calendrier du projet**

Robert Allezaud donne des indications de calendrier obtenues auprès de la DU et complétées par d'autres sources :

- 25-26 septembre : Conseil de Paris abordant la question des Halles
- 27 septembre : appel à candidatures pour le concours sur le futur bâtiment, déclaration personnelle de Delanoë
- 6 octobre : réunion plénière du Comité permanent de concertation
- à partir du 8 novembre : négociation des partenaires (RATP – STIF – Espace Expansion – Ville) pour un cahier des charges sur les accès et les circulations intérieures
- après le 8 novembre : communication à la concertation des études sur les scénarios d'accès au site et sur les flux
- début décembre : résultats de l'étude Missions publiques – Ipsos sur les groupes de consultation d'usagers
- fin novembre : premier récapitulatif de la négociation des partenaires sur les accès et les circulations intérieures
- mi-décembre : jury de sélection présidé par le maire de Paris pour désigner les équipes admises à concourir (entre 7 et 10 équipes)
- fin décembre : dernier récapitulatif de la négociation sur les accès et les circulations intérieures
- janvier : lancement du concours sur le nouveau bâtiment
- avril : retour des propositions des candidats
- juin : désignation par le jury présidé par le maire de Paris du lauréat du concours sur le futur bâtiment.

Pour Fabrice Piau, un point essentiel consiste à s'assurer que le cahier des charges du futur bâtiment va bien être concerté, ce qui lui semble douteux selon le calendrier actuel : cela nécessiterait au moins trois réunions, ce qui prendra environ deux mois.

Elisabeth Bourguinat confirme qu'au vu du calendrier actuel, c'est impossible, surtout si on veut attendre pour établir le cahier des charges de connaître les résultats de la consultation des groupes d'usagers, qui ne seront pas connus avant début décembre. De toute façon, il paraît difficile de disposer du cahier des charges avant que les partenaires se soient mis d'accord sur les scénarios d'accès, ce qui ne sera pas fait avant décembre non plus. Si la concertation sur le cahier des charges commence fin décembre et dure deux mois, le concours ne peut pas être lancé début janvier.

Fabrice suggère que, lors de la réunion du 6 octobre, nous demandions à connaître le calendrier de la concertation sur le cahier des charges.

#### **5) Le point sur les groupes de consultation d'usagers**

Elisabeth Bourguinat se félicite que l'équipe choisie (Missions publiques – Ipsos) soit celle qui avait été jugée la meilleure par les deux associatifs qui avaient consulté les 5 propositions

(Pierre Diméglio et elle-même). La formule proposée comprend, après la phase d'enquête « quantitative » sur le site, deux fois deux jours de réunion sur chacun des thèmes (Forum – Jardin) avec une sélection de panélistes établie d'après leurs profils. Cette formule a l'intérêt de proposer une vraie articulation entre le travail des panélistes et la concertation, puisque les uns et les autres seront amenés à discuter ensemble dans le cadre des réunions. Thierry Baudouin souligne que c'est là une caractéristique des conférences de citoyens, dont cette formule s'inspire.

## **6) Le point sur le local de la concertation et la salle d'exposition sur le projet des Halles**

Elisabeth Bourguinat donne les indications suivantes : Marie-Pierre de La Gontrie, adjointe du Maire de Paris chargée de la vie associative, a annoncé au maire du 1<sup>er</sup> que le local retenu pour créer la Maison des associations provisoire du 1<sup>er</sup> était l'ancienne halte-garderie située sur la terrasse Rambuteau (d'une surface de 150 m<sup>2</sup>). Le conseil d'arrondissement du 1<sup>er</sup>, réuni le 11 septembre, s'est opposé à cette localisation, sachant que la taille de cet espace ne correspond pas aux besoins des associations et surtout que la prérogative du conseil d'arrondissement pour décider de l'emplacement d'un équipement de proximité comme une maison des associations n'a pas été respectée. Le maire du 1<sup>er</sup> organise un CICA consacré à la concertation sur la maison des associations le lundi 9 octobre à 18h à la Salle des mariages de la mairie du 1<sup>er</sup>, en présence de Marie-Pierre de La Gontrie.

Par ailleurs, Jean-Pierre Caffet a annoncé la création d'une salle d'exposition sur le projet des Halles dans l'ancienne brasserie située en rez-de-chaussée, au-dessous de la halte-garderie, et d'une surface de 100 à 120 m<sup>2</sup>.

Enfin, l'ancien Pavillon des Arts, d'une surface de 700 m<sup>2</sup>, également situé sur la terrasse Rambuteau, va être occupé, sur 200 m<sup>2</sup>, par l'association « Relais du cœur », et sur 500 m<sup>2</sup>, par le Bureau des temps, un service annoncé dans le projet de mandature de Bertrand Delanoë, destiné à harmoniser les horaires d'ouverture des services municipaux, des crèches, etc. avec les horaires de travail des gens. On voit mal pourquoi 500 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour ce type de bureau (d'après le site de la ville, ce bureau compte 8 personnes : une responsable, quatre chefs de projets, deux chargées de mission et une assistante), et pourquoi il doit être implanté aux Halles.

Elisabeth Bourguinat évoque un autre scénario, qui sera défendu par Accomplir à l'occasion du CICA du 9 octobre. Il faut tout d'abord souligner que le 1<sup>er</sup> arrondissement est probablement le seul, à Paris, à être entièrement dépourvu de salle municipale de réunion pour les associations : les seuls locaux disponibles sont ceux qui sont loués ou mis à disposition par les paroisses de l'arrondissement, et dont le plus grand ne peut accueillir qu'environ 70 personnes assises. Le besoin d'une salle de réunion pour les associations est particulièrement criant dans le contexte du projet de rénovation des Halles : l'ensemble des réunions du CPC doit se tenir à l'Hôtel de Ville, ce qui rend encore plus lourde et complexe leur organisation.

Compte tenu de l'absence de local dédié la concertation sur le site des Halles (contrairement à ce qui était prévu par la Charte), la Maison des associations provisoire pourrait être utilisée par le CPC, à condition qu'elle comprenne une salle pouvant accueillir 150 personnes. Il serait également utile d'y associer la salle d'exposition sur le projet des Halles, de sorte que les documents nécessaires soient facilement accessibles lors des réunions de concertation. Cela permettrait en outre de faire des économies de personnel car dans la configuration prévue, il faudra une personne pour surveiller l'exposition et une personne pour s'occuper de

la maison des associations. L'ensemble pourrait facilement trouver place dans les 500 m<sup>2</sup> du Pavillon des Arts, qui semblent être actuellement destinés au Bureau des Temps.

Tous ceux qui le peuvent sont invités à assister à ce CICA. Gilles Pourbaix indique qu'en principe, seules les associations enregistrées peuvent poser des questions, mais en pratique la prise de parole est assez largement ouverte.

### **7) Partage des points de vue sur la programmation des équipements culturels et jeunesse pour préparer la réunion du 27/09**

Elisabeth Bourguinat déplore que ce point, qui aurait dû être très important dans cette réunion, ne puisse pas vraiment être abordé compte tenu du temps passé sur les autres questions. Elle distribue un document qui reprend les propositions déjà anciennes d'Accomplir concernant les équipements (culturels et autres). Elle présente par ailleurs la position d'Accomplir en ce qui concerne le rapport entre la dimension métropolitaine et la dimension locale du projet, thème qui a été périodiquement agité depuis le début de l'opération et qui est en effet fondamental, y compris pour la réunion du 27/09.

Dans la délibération originelle du Conseil de Paris en 2002, l'aspect métropolitain ne concernait que la gare RATP : pour le reste, il s'agissait d'un projet de réhabilitation, qui ne devait pas avoir d'impact autre que local. La SEM Paris Centre a organisé l'étude de définition de telle façon et avec un tel flou dans le programme qu'elle a réussi à attirer des architectes de réputation mondiale et que ceux-ci ont imaginé de nombreux nouveaux équipements métropolitains pour le site. La décision finale du Maire de Paris a ramené les choses à la perspective originelle : les équipements métropolitains présents sur le site seront améliorés mais il n'en sera pas créé de nouveaux ; l'équipement métropolitain principal reste la gare souterraine et les portes qui y donnent accès. En revanche, l'architecture devra être créative, ambitieuse, bref d'envergure métropolitaine, d'où le fait que le Maire de Paris a enlevé cette partie à Mangin pour organiser un concours international d'architecture.

Mangin respecte le cahier des charges sur la non-création d'équipements métropolitains nouveaux. En revanche il semble essayer d'imposer sa propre architecture (non métropolitaine...) à travers la rédaction du cahier des charges du futur bâtiment. Par ailleurs, sachant qu'il ne pouvait pas le construire lui-même, il a essayé pendant les derniers mois d'imposer un nouvel avatar de cette réflexion sur la dimension métropolitaine du projet, l'idée que le jardin des Halles ne serait pas un « square de quartier », mais un jardin destiné aux « 800 000 personnes sortant du RER » : *« On ne cherche pas à faire un square de quartier. On cherche à faire un jardin qui serve bien sûr aux riverains mais qui serve également à tous les Parisiens et à toute la région parisienne en fait. Puisque ce qu'il faut se souvenir c'est que la gare RER elle reçoit tous les jours 800 000 personnes, 800 000 personnes qui sortent dans le quartier. On n'est pas à l'échelle d'un square de quartier. On est vraiment à l'échelle d'un grand jardin ouvert au cœur de Paris. »* (Jean-Marc Fritz, associé de David Mangin, sur FR3 le 30/06/06).

Comment imaginer qu'un jardin de 4,3 ha puisse être un « jardin métropolitain », qu'on viendrait voir de loin, au détriment de ses usagers immédiats, pour qui surtout côté 2<sup>ème</sup> arrondissement c'est le seul espace vert accessible ? Le jardin ne doit et ne peut pas être métropolitain au sens où on chercherait à y attirer « toute la région » ou à en faire un grand parvis pour l'entrée du Forum : il doit rester dédié à un usage de proximité (pour les habitants

mais aussi pour tous ceux qui travaillent sur place), être « un jardin à vivre », ce qui bien sûr n'empêche pas une recherche de qualité paysagère.

En résumé, la position d'Accomplir est la suivante :

- d'accord pour la non-crétion d'équipements métropolitains nouveaux (afin de ne pas sur-densifier le quartier, déjà très riche en équipements),
- d'accord pour que la plus grande gare souterraine de Paris soit magnifiée par un bâtiment à l'architecture décoiffante, qui manifestera ainsi la dimension « métropolitaine » du lieu,
- en revanche pas d'accord pour que le jardin des Halles soit traité comme la porte d'entrée du Forum, qu'il ne sera jamais ; pas d'accord non plus pour en faire un jardin de prestige censé attirer par lui-même des visiteurs de toute la région : le jardin des Halles ne sera jamais les Tuileries, c'est un jardin destiné aux riverains et aux usagers non riverains qui le fréquentent parce qu'ils travaillent là ou viennent faire leurs courses : c'est donc un jardin "à vivre", où les enfants, en particulier, doivent avoir une place prépondérante.

Thierry Baudouin ne partage pas toutes les idées défendues par Elisabeth Bourguinat, mais il trouve le sujet passionnant et pense que c'est sur ce genre de questions que devrait porter la concertation. Il suggère que nous puissions reprendre ce genre de thème de réflexion dans nos réunions interassociatives.

## **8) Prochaine réunion**

Robert Allezaud insiste sur le souhait d'associer le garant à nos réunions et il est donc proposé de conserver le même créneau, qui semble en général lui convenir. La prochaine réunion se tiendra donc le **lundi 16 octobre à 18h, toujours à l'UL CGT des 1<sup>er</sup> /2<sup>ème</sup> (11 rue Léopold Bellan).**